


CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 MARS 2023

Délibération n°2023 – 05 : Avis sur la déclaration d'inutilité du site des Bernardins

Le conseil d'administration, dans sa séance du 21 mars 2023, donne un avis favorable à la déclaration d'inutilité à la date du 31 mai 2023 des biens domaniaux mis à disposition de l'établissement par convention d'utilisation n°075-2015-0005 signée le 24 février 2015, sis au 17 rue des Bernardins, Paris 5e, parcelle AB 108, comprenant 5 lots dans un bâtiment : lots 2 et 3 au rez-de-chaussée, lot 5 au premier étage et lots 42 et 49 au sous-sol : 2 caves (référence Chorus 165 432 / 325 115).

Nombre de votants : 21
Pour : 21
Contre : /
Abstention : /

Le président du conseil d'administration de
l'École nationale des chartes


Christophe STRASSEL